

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2372

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un représentant du

Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Da Passano

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165 Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés</u>: Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2372

commission principale: déplacements et voirie

objet : Assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre - Désignation d'un

représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et

politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération n° 2015-0776 du 10 décembre 2015, le Conseil de la Métropole de Lyon a approuvé l'adhésion de la Métropole à l'association de gestion du projet Equilibre. Cette association a pour objet la transition énergétique du transport routier vers le gaz naturel véhicule (GNV).

Le projet Equilibre est une démarche collaborative et transversale, autour du transport routier de marchandises français, pour permettre à ce dernier de retrouver compétitivité et rentabilité, en respectant les préceptes du développement durable.

Cette démarche est à l'initiative de 6 transporteurs routiers de marchandises de taille différentes. En effet, il émane de 4 petites et moyennes entreprises (PME) : Magnin, Megevand, Prabel et Sotradel, rejointes par 2 grands groupes : Jacky Perrenot et Transalliance.

Ces transporteurs routiers souhaitent pérenniser leurs entreprises, conserver leurs personnels nationaux et réduire leur empreinte écologique.

L'objectif principal du projet est la définition d'un nouveau modèle économique basé sur un partenariat entre donneurs d'ordre et prestataires de transport, la prise en compte des conditions environnementales (au sens large) et l'acceptation par les entreprises de transports routiers de marchandises, ainsi que la collectivité, d'entrer dans un processus "investissement-évolution" en retour de "compensation".

Le vecteur principal de ce changement est le choix d'une autre énergie, en capacité de répondre aux nouvelles exigences. L'énergie identifiée est le GNV, de par sa pluralité d'approvisionnement (fossile, méthanisation et méthanation), son plus faible impact écologique, son relatif attrait en termes de coût d'achat et sa perspective d'évolution plus intéressante que l'énergie actuelle : le gasoil.

II - Modalités de représentation

L'association se compose de 4 collèges :

- les membres fondateurs signataires de l'accord de consortium signé en 2014. Ils versent une cotisation. Ils disposent chacun de 10 voix délibératives,
- les membres associés qui contribuent financièrement au projet, qui ont la possibilité de mettre en œuvre des véhicules à des fins d'expérimentation en se soumettant aux conditions d'exploitation du processus et de partage de l'information technique. Ils versent une cotisation. Ils disposent chacun d'une voix délibérative,
- les membres partenaires sont des entreprises, notamment les transporteurs, les industriels, les distributeurs, et leurs clients ou fournisseurs qui ont ou auront un intérêt économique direct ou indirect dans le secteur du transport routier de marchandises, intéressés par le projet Equilibre. Ils versent une cotisation. Ils ont une voix consultative,

- les membres institutionnels qui sont les structures publiques en charge de la gestion d'un service public, et les organisations professionnelles, qui exercent leurs compétences dans les domaines ou sur les territoires correspondant à l'objet de l'association, notamment l'Etat représenté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les collectivités locales et territoriales et décident d'apporter leur soutien au projet Equilibre. Ils ne versent pas de cotisation. Ils ont une voix consultative.

La Métropole de Lyon est un membre institutionnel qui siège à l'assemblée générale de l'association. Par délibération n° 2016-1576 du Conseil du 10 novembre 2016, la Métropole a désigné monsieur Martial Passi comme représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'association.

Compte tenu de la mise en place du nouvel exécutif de la Métropole, il est proposé au Conseil de procéder à la désignation d'un représentant de la Métropole pour siéger en qualité de titulaire au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Luc DA PASSANO en tant que titulaire pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale de l'association de gestion du projet Equilibre.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

•